Résolution sur la situation aux îles Fidji

2006/2674(RSP) - 14/12/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation aux îles Fidji.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et UEN.

Rappelant le coup d'État du 5 décembre 2006, mené par le commodore Bainimarama, la résolution condamne fermement le renversement du gouvernement démocratiquement élu des Îles Fidji par les forces armées de ce pays et exprime sa plus vive opposition aux actions qui menacent le processus démocratique des Îles Fidji.

Les députés exigent que les forces armées se retirent et rendent les rennes du pouvoir au gouvernement démocratiquement élu. A cet égard, ils rappellent que les élections générales qui ont eu lieu en mai 2006 aux Îles Fidji ont été jugées crédibles par les observateurs internationaux et que le gouvernement de coalition formé par le Premier ministre Qarase après ces élections jouit d'une pleine légitimité démocratique et d'une très large majorité parlementaire.

Le Parlement estime que seuls des moyens pacifiques respectant les préoccupations et les intérêts de l'ensemble des communautés permettront de résoudre durablement la crise politique actuelle. Il propose la création d'une commission « vérité et réconciliation » aux Îles Fidji en vue de contribuer à la coexistence pacifique entre les deux principales communautés du pays.

La résolution demande que la Commission et les États membres suspendent sans délai toute aide non humanitaire au profit des Îles Fidji, à l'exception des programmes en matière d'éducation dès lors qu'ils sont mis en œuvre par des ONG. Les députés invitent l'Union européenne à imposer immédiatement une interdiction de voyager afin d'empêcher les membres des forces armées, leurs familles ou toute personne ayant un lien avec le coup d'État de pénétrer sur le territoire des États membres de l'Union européenne.